

Châtillon, le 4 janvier 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE VAUBAN
Mardi 20 septembre 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 20 SEPTEMBRE À VINGT HEURES, les membres composant le conseil quartier Maison Blanche Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 10, à la salle polyvalente de l'Espace Maison Blanche, 2 avenue Saint Éxupéry, sous la présidence de **M. JACQUOT Stéphane**, Adjoint à la Maire et **Mme GACHOT Isabelle**, co-présidente, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 09/09/2022**

Présents :

M. JACQUOT Stéphane co-président et Adjoint à la Maire de Châtillon (92320)
Mme GACHOT Isabelle co-présidente

M. BASSIEN Louis-Marie, Mme DALI Rachida, Mme DURAFFOURG Julie, Mme OCAMPO Angie, Mme ORAY Banu, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire
M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)

Absent(e)s excusé(e)s : M. BERTIN Yan, Mme MOERS Céline,

Absent(e)s : M. CLAMAN Laurent, M. ZAIDI David-Samy

Cette séance s'est déroulée en public.

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Validation du procès-verbal du conseil 19 mai 2022
2. Point sur la sécurité aux abords du métro
3. Mise en place de la vidéoverbalisation
4. Cohabitation piétons/ cyclistes sur la coulée verte
5. Proposition d'une demande au Conseil départemental d'améliorer l'espace de jeux (kiosque) sur la coulée verte, quartier Maison Blanche
6. Questions diverses / Temps d'échanges avec les habitants du quartier
7. Date du prochain conseil



1. Approbations du compte-rendu de la séance du 19 mai 2022

Suite à l'envoi du procès-verbal aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion, aucune remarque n'a été faite sur son contenu, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur la sécurité aux abords du métro

- Au sujet des problèmes de trafics de cigarettes et de stupéfiants :

La Police Nationale n'est pas très active puisque ses moyens sont limités. C'est la Police Municipale qui est la plus efficace. Le nombre des dealers a baissé à 15 environ, les agents circulent sur le site 6h par jour. Il est constaté qu'il y a globalement moins de revendeurs « à la sauvette » même si à l'entrée du métro il est possible d'en voir encore.

Le Commissaire de Police de Montrouge est informé du trafic au niveau du métro.

La situation n'est pas parfaite et elle ne le sera jamais car il y aura toujours des aléas mais elle est moins pire qu'en 2020. Ce type de trafic est compliqué à éradiquer.

- Il est demandé s'il est possible d'organiser une information sur les aménagements prévus au niveau de la nouvelle gare de la ligne 15, cela permettrait d'imaginer les points qui pourraient devenir compliqués et devancer les ennuis.

Il n'y a pas d'aménagement du grand Paris prévu côté Châtillon. Pour le côté donnant sur Montrouge, il existe des visuels avec une gare routière (à voir pour le prochain Conseil de Quartier) puisque cette partie sera concernée par les aménagements.

Un travail est mené sur l'aménagement du grand parvis pour éviter aux trafics divers d'y être déplacés, de même que la piste cyclable, ... Une rencontre avec le nouveau Préfet de police est prévue avec Mme la Maire pour insister sur l'installation d'un commissariat de police à ce lieu stratégique plutôt que dans les locaux actuels d'une ancienne crèche... mais la démarche des préfectures est plutôt à l'inverse.

Il est prévu également la réfection et un bel aménagement du tunnel côté Montrouge. C'est une zone très complexe à organiser car elle concerne de nombreux interlocuteurs. Il y aura un moment de discussion avec les conseillers de quartier mais plutôt après les travaux.

Il est possible d'avoir des informations sur les travaux du grand Paris sur leur site, Société du Grand Paris. Il faut savoir qu'il n'y aura pas de gros travaux de prévu côté Châtillon. Il y a un dialogue mis en place avec le département, la SNCF, pour savoir comment organiser tout cela et prévoir des aménagements judicieux. Cependant, la demande d'améliorer l'éclairage à la sortie de métro côté Montrouge, au niveau du tunnel, va être relancée.

-Il est indiqué que du côté de Malakoff, sous le pont, des lits sont installés. M. Jacquot a rendez-vous demain avec son homologue, pour voir ce qu'il est possible de faire pour ne pas laisser s'installer une situation sociale dégradée, notamment au niveau de l'hygiène et de la sécurité de ces personnes.

-Il est proposé de reprendre l'idée, émise par le conseil de quartier des Sablons, de filmer aux horaires de pointe la circulation des vélos qui descendent à vive allure la piste cyclable le long de l'avenue de Verdun. Ceci leur permettra de prouver les difficultés du quotidien et de trouver comment pallier à ce problème face aux services départementaux. Pourquoi ne pas faire de même dans le quartier Maison Blanche, avenue Saint Exupéry ?

Il est annoncé que le 15 octobre 2022, une visite de la gare du Grand Paris est possible sur inscriptions à partir du 22 septembre par mail via un lien qui sera envoyé aux conseillers du quartier.

3. Mise en place de la vidéoverbalisation

Malgré un dossier conséquent, la demande de subvention à ce nouveau projet n'a pas été validée par l'État. Un travail a été réalisé avec la Police Nationale pour installer 40 caméras sur la ville ainsi qu'une antenne sur le centre administratif pour la vidéoprotection est en projet.

Il est indiqué qu'il ne peut pas y avoir de vidéoverbalisation sans vidéoprotection.

En effet, la vidéoprotection consiste à mettre en place des caméras vidéo urbaines dans le cadre de la prévention des risques, de la protection et de la sécurisation des biens et des personnes.

Ce dispositif a pour but de :

- Lutter contre les causes majeures d'insécurité routière
- Influencer durablement les comportements des usagers
- Respecter les règles du Code de la route
- Renforcer la sécurité des piétons.

Les infractions concernées sont celles au code de la route (stationnement gênant, non port de la ceinture, non-respect de feux, non-respect des vitesses de circulation maximales et des distances de sécurité, non-respect des signalisations...).

La vidéoverbalisation permet de constater à distance une infraction aux règles de la circulation à l'aide d'une caméra de vidéoprotection dont les images sont reportées en direct sur un écran devant lequel se trouve un agent de constatation pour relever les infractions aux règles de la circulation.

Les images de la vidéoprotection installées à Vauban sont reportés à la Police Municipale.

Le fonctionnement de la vidéoverbalisation :

Pour tous les véhicules immatriculés, l'agent verbalisateur assermenté de la Police Municipale constate l'infraction en direct.

Il relève la plaque d'immatriculation et lance la téléprocédure vers Rennes c'est à dire que les données sont télétransmises directement vers le centre national de traitement pour identifier le titulaire en infraction. Suite à cela, un avis de contravention est envoyé par courrier au contrevenant.

Des panneaux informatifs seront installés aux entrées de la ville et le long des avenues de Paris et Verdun. Un planning est prédéterminé sur une zone pour réaliser des observations. Tous les agents de la Police Municipale sont assermentés et peuvent effectuer ces visionnages.

En semaine, il y a toujours un agent qui regarde les caméras de vidéoverbalisation mais il ne peut pas les visualiser toutes en même temps. Les visionnages sont aléatoires le soir et le weekend. C'est un outil supplémentaire qui vient en complément des actions de proximité des agents de la Police Municipale, afin de donner un message aux contrevenants éventuels.

Il est à noter que c'est l'Etat qui empêche les paiements de ces contraventions.

Il n'y pas de vidéoprotection au métro ce qui pourrait améliorer la surveillance mais cette mise en place est en projet.

Pour information, les villes de Clamart et Montrouge ont mis en place ces équipements et en sont satisfaites.

Pourquoi ne pas installer des radars fixes ?

Les radars ne sont pas efficaces puisqu'ils sont signalés par des applications spécialisées pour les usagers via leur smartphone.

Par contre, concernant la vitesse de circulation de véhicules sur l'axe Clamart-Paris :

Il est proposé de tenter la pose de radar sonore : c'est l'Etat qui les installe. Les radars sonores sont destinés à contrôler si le bruit des véhicules n'est pas trop élevé lorsqu'ils circulent sur la route. Cette demande provient notamment de certains riverains habitant proche d'axes routiers et qui subissent des nuisances sonores ayant un réel impact sur leur santé et leur sommeil. Ces radars sont en test dans certaines villes pour le moment. Il n'y a pas encore de retour d'expérience.

Il est indiqué que des travaux d'aménagement de 2 plateaux surélevés pour ralentir la vitesse des véhicules sur l'avenue Saint Exupéry provoqueront des travaux longs de jour comme de nuit pendant 2 mois à partir du 3 octobre pour 5 semaines. Il s'agit de travaux réalisés par le Département des Hauts-de-Seine afin d'effectuer une sécurisation des piétons en obligeant les voitures à ralentir, et une réfection de la voirie sur l'avenue Saint Exupéry. Du 7 au 10 novembre, les travaux de réfection de la chaussée seront réalisés de nuit. Il y aura probablement des déviations lors de ces travaux.



- Un autre plateau surélevé sera installé au niveau de l'arrêt du tram du centre-ville, en face de la Librairie Chimère sur l'avenue de Paris.

4. Cohabitation piétons/ cyclistes sur la coulée verte

Un projet de piste cyclable le long de l'avenue de la République est en cours, le long de la voie ferrée notamment pour dévier les cyclistes car il faut rappeler que la coulée verte n'est pas une piste cyclable, elle est commune aux cyclistes et aux piétons, c'est une balade, elle n'a pas vocation à être uniquement empruntée par les cyclistes. Cela permettra de proposer une alternative sécurisée, sans promeneurs, sans enfants, aux vélos qui empruntent la coulée verte.

La Police Municipale a mené des actions de prévention sur la coulée verte et en ville auprès des vélos en leur signifiant, par des gestes, de ralentir. Comme la coulée verte appartient au département, il ne peut donc pas y avoir de modifications ou d'aménagements réalisés par les villes de Malakoff et Châtillon. Il existe une volonté globale des villes alentours pour créer des pistes cyclables protégées et se reliant entre elles : Clamart, Châtillon, Malakoff, ... cela va prendre du temps mais c'est un sujet qui progresse.

5. Proposition d'une demande au Conseil départemental d'améliorer l'espace de jeux (kiosque) sur la coulée verte, quartier Maison Blanche

Devant le kiosque, situé derrière l'Espace Maison Blanche, sur la coulée verte, les jeux pour enfants sont en mauvais état et sont pourtant fréquentés régulièrement. Les barrières ne sont pas très sécurisées car abîmées. De plus, ce parc est un peu isolé ce qui favorise les mauvaises fréquentations.

Il est dommage de laisser cet espace mal entretenu. Il est donc proposé de l'améliorer :

- Pour le rendre plus agréable, plus attrayant, plus ouvert
- Pour le rendre plus sécurisant et sécurisé en faisant fuir les « indésirables ».

Tous les membres du conseil sont unanimement favorables pour émettre un vœu au Conseil départemental afin de les informer du projet de réaménagement de cet espace de jeux pour enfants. **(La présentation de ce vœu est jointe au PV).**

6. Questions diverses/Temps d'échanges avec les habitants du quartier

- Amélioration des formulaires de contact sur le site et amélioration de la communication via les panneaux et les réseaux sociaux : le but étant de laisser la parole aux habitants des quartiers et de faire remonter des informations jusqu'aux conseillers de quartier.
- Il y a déjà eu des administrés qui ont contacté leurs conseillers de quartier afin de poser des questions ou d'obtenir des informations.
- Le fait d'ouvrir les conseils de quartier au public est plutôt positif dans le sens où les échanges avec les habitants de chaque quartier sont toujours intéressants. Il faut prévoir un temps dans l'ordre de jour pour ces échanges. C'est déjà le cas en fin de chaque conseil de quartier. Cependant, pour certaines questions très précises, il serait intéressant de les connaître en amont afin d'avoir le temps de chercher la réponse auprès des interlocuteurs concernés.
- Le 15 septembre une réunion de présentation de l'Observatoire de la Démocratie locale a eu lieu, à laquelle tous les co-présidents ont été conviés. Cette réunion était présidée par M. GAZO, conseiller municipal de l'opposition très engagé dans la vie de la commune. Cet Observatoire vise à favoriser les initiatives en faveur de la démocratie au sein de la commune, partager les bonnes pratiques et échanger sur les problématiques rencontrées



- Les comptes-rendus de chaque conseil de quartier permettent de savoir ce qui se dit et ce qui se fait dans chaque quartier de la ville afin que, à terme, tous les châillonnais aient accès à ces comptes-rendus.
- Un habitant du quartier demande si la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Pierre Sénard est prévue car ils sont très abimés : ils ne pourront pas être repris d'ici les 2 ou 3 années à venir même si cette rue est en mauvais état, il faudrait élargir les trottoirs et les végétaliser.
- Serait-il possible d'envisager la pose d'un feu intelligent dans la rue Pierre Sénard pour ralentir l'allure des véhicules ? il s'agit d'une traversée très dangereuse et installation semble peu coûteuse.
Il existe déjà un feu intelligent sur l'avenue de la Division Leclerc : sur le principe cela fonctionne mais il n'est pas possible d'en installer n'importe où, il y a des règles d'installation à respecter.
- Il est indiqué que le morceau de terre situé au bout de la rue Jean Macé est entretenu par la mairie mais la situation n'est pas régularisée au niveau du cadastre mais le sera prochainement.
- La municipalité a décidé de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique notamment en diminuant l'éclairage de nuit. Ce sujet fera l'objet d'une réunion et d'une balade nocturne : le but est d'éviter de créer des zones dangereuses en raison d'un éclairage insuffisant et de vérifier que les lampadaires ne sont pas trop anciens pour supporter une variation de l'intensité de l'éclairage. L'ensemble des conseillers est d'accord pour faire une marche et identifier les zones à risques lors d'une diminution de l'éclairage.
- À signaler que la société Orano éteint les lumières le soir après maintes demandes par divers moyens.
- Il est rappelé qu'une entreprise a été contractualisée avec la mairie pour faire une action de dératisation 2 fois par an conjointement avec les grands bailleurs pour être plus efficace et pour éviter les phénomènes de déplacement et de prolifération des populations de rats.

7. Date du prochain conseil

Jeudi 12 janvier 20h à l'Espace Maison Blanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Adjoint à la Maire



M. JACQUOT Stéphane

Co-présidente



Mme GACHOT Isabelle

